



Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Statistics No. 90/05

14 juin 2005
Original : anglais

F

Rapport

Comité des statistiques
Janvier 2006
Londres, Angleterre

**Rapport du Comité des statistiques
sur la réunion du 16 mai 2005**

1. La 18^e réunion du Comité des statistiques a eu lieu le 16 mai 2005 sous la présidence de M. David Hallam (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : FAO).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document WP-Statistics No. 84/05 Rev. 2.

Point 2 : Élection du Président et du Vice-Président

3. Le Comité a décidé de réélire M. David Hallam au poste de Président pour les années caféières 2004/05 et 2005/06 et a noté que l'élection du Vice-Président était repoussée à la prochaine réunion.

4. Le Comité a également noté que M. Manoel Bertone (Brésil) remplacerait M. Jaime Payne en tant qu'un des représentants des Membres producteurs.

5. Le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion, y compris aux observateurs des Membres exportateurs et importateurs, des pays non membres, des autres organisations et aux représentants du secteur privé.

6. Le représentant des États-Unis a souligné l'importance du Comité dans les travaux de l'Organisation et a déclaré que son pays y participerait de façon active afin d'assurer la transparence du marché.

Point 3 : Rapport du Comité des statistiques sur la réunion du 20 septembre 2004

7. Le Comité a approuvé le rapport de la réunion du septembre 2004 qui figurait dans le document WP-Statistics No. 83/04.

Point 4 : Respect du Règlement sur les statistiques

8. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics No. 85/05 dans lequel figuraient des renseignements sur le respect par les Membres du Règlement sur les statistiques pour les années caféières 1994/95 à 2003/04 et pour les six premiers mois de l'année caféière 2004/05 (octobre 2004 à mars 2005). Sur la base des données commerciales moyennes sur trois ans (années caféières 2001/02 à 2003/04), la conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs a été supérieure à 84% et s'est établie à environ 77% pour les Membres importateurs.

9. Le Comité a pris note de ce rapport ainsi que du document WP-Board No. 971/05 dans lequel figurait un rapport sur le respect des dispositions du Programme d'amélioration de la qualité du café. Il a noté que la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo avaient fait quelques progrès pour respecter le Règlement sur les statistiques. D'autre part, l'Indonésie ne s'acquittait pas de son obligation de fournir des rapports statistiques et des certificats d'origine. Le Président s'est proposé pour discuter de cette question avec les autorités indonésiennes au cours de sa visite dans ce pays en juillet 2005.

10. Le Comité s'est félicité de l'initiative de la Côte d'Ivoire sur le programme de visite de l'Organisation à des fins de formation au sein de l'unité des statistiques, organisé pour le personnel de la Bourse du café et du cacao (BCC). Le Comité a également noté que le Directeur exécutif visiterait la FAO pour officialiser l'assistance technique offerte aux Membres exportateurs.

11. Enfin, le Comité a noté que les Membres devraient être encouragés à faire des progrès pour mieux respecter le Règlement afin d'accroître la transparence du marché qui, à son tour, renforcerait la fiabilité des publications statistiques.

Point 5 : Enquête sur les stocks

12. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics No. 86/05 dans lequel figuraient les résultats de la 3^e enquête sur les stocks de café vert aux 31 décembre 2002 et 2003, qui avait été lancée en juin 2004. Le Comité a pris note de ce document et a noté que depuis la présentation des résultats préliminaires en septembre 2004, le nombre de réponses fournies n'avait progressé que de 10% – de 48% à 58%.

13. Il a été suggéré que l'Organisation se concerte avec le secrétariat de la Fédération européenne du café (FEC) avant d'entreprendre la prochaine enquête afin d'éviter toute répétition inutile d'activité dans la mesure où la FEC entreprenait un exercice similaire avec les associations d'entrepôts dans les principaux ports européens. L'enquête de la FEC serait effectuée régulièrement là où les informations sur le volume des stocks, avec une ventilation Arabica - Robusta, seraient disponibles.

14. Pour obtenir un meilleur taux de réponse des directeurs d'entrepôts à la prochaine enquête – du niveau de celui actuellement atteint par l'Organisation internationale du cacao, soit 90% - le Comité a suggéré que le secrétariat adopte une approche anticipatrice en envoyant une lettre du Directeur exécutif et en téléphonant aux directeurs d'entrepôts. L'enquête devrait cibler les entrepôts situés dans les marchés non couverts par la FEC dans la mesure où une collaboration des deux organisations renforcerait la fiabilité des résultats obtenus.

Point 6 : Prix indicatifs de l'OIC

15. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics No. 87/05 dans lequel figuraient des informations sur les parts de marché et les coefficients de pondération des groupes appliqués pour le calcul des prix de groupe et du prix indicatif composé de l'OIC. Conformément à l'Annexe I des Procédures pour le recueil, la transmission, le calcul et la publication des prix des groupes et du prix composé figurant dans le document EB-3776/01 Rev. 1, la part de marché et le coefficient de pondération de chaque groupe appliqués pour le calcul des prix de groupe et du prix indicatif composé de l'OIC sont passés en revue tous les deux ans.

16. Le Comité a pris note de ce document et a noté l'importance de cette procédure établie. Il a décidé de recommander au Conseil qu'à compter du 1 octobre 2005, les parts de marché appliquées pour le calcul des prix de groupe soient les suivantes :

- Arabicas doux de Colombie : 43% New York – 57% Allemagne
- Autres doux : 43% New York – 57% Allemagne
- Brésil & autres naturels : 20% New York – 80% Allemagne
- Robustas : 17% New York – 83% France

En outre, le calcul du prix composé de l'OIC devrait faire l'objet des pondérations suivantes :

- Arabicas doux de Colombie : 13%
- Autres doux : 24%
- Brésil & autres naturels : 29%
- Robustas : 34%

Point 7 : Café biologique

17. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics No. 88/05 dans lequel figurait un tableau des exportations de café biologique établi sur la base d'informations prélevées dans les certificats d'origine pendant l'année 2004.

18. Des notes informelles contenant des principes directeurs sur la définition et la certification du café biologique ont également été diffusées et le Président s'est référé à un document sur l'agriculture biologique publié par la FAO. Le Comité a pris note de ce rapport et a noté que l'Organisation devrait continuer à suivre ces données car le secteur biologique continuait d'intéresser les consommateurs du monde entier.

19. Il a été suggéré que l'Organisation procède également à une comparaison des données des certificats d'origine et de celles publiées par d'autres sources, par exemple le site web de la FAO sur l'agriculture biologique et d'autres organisations internationales.

Point 8 : Café de luxe soluble

20. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics No. 89/05 dans lequel figuraient des données relatives aux importations de café soluble sur la base des recettes des importations classées selon deux codes spécifiques (210.112.92 et 210.112.98) du Système harmonisé, pour l'année caféière 2003/04.

21. Le Comité a pris note de ce document et a noté que les totaux des volumes négociés sous ces codes en 2003/04 avaient enregistré une augmentation considérable (environ 52%) par rapport aux volumes enregistrés en 2002/03 ; toutefois, le volume de café négocié sous ces deux codes était très faible par rapport au volume total du café soluble négocié.

22. La description des codes 210.112 du Système harmonisé (Préparations à base d'extraits, d'essences ou de concentrés ou à base de café) laissant entendre que la teneur en café pouvait être très faible, il a été suggéré de conduire des travaux à partir des données commerciales d'Eurostat depuis 1995 sur le volume des importations sous ces codes. Cela permettrait au Comité d'analyser la tendance et de suggérer des modifications éventuelles aux données sur le volume de café soluble négocié figurant dans la base de données de l'Organisation, compte tenu des ajustements apportés par des institutions de renom sur la base d'informations similaires.

Point 9 : Nouveau logiciel statistique de l'OIC

23. Le Statisticien a fait le point de la situation de la modernisation du système statistique. Il a déclaré que le module des prix indicatifs était opérationnel depuis juillet 2004 et que le module des certificats d'origine était à l'essai. Les modules des exportations et des

importations devraient être livrés en septembre 2005 pour être mis à l'essai et le module production et économie était attendu pour la fin de l'année. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 10 : Rapport au Conseil

24. Le Comité a décidé que le Président, dans son rapport au Conseil, devrait souligner l'importance du Comité des statistiques en tant qu'outil essentiel pour accroître la transparence du marché et obtenir à temps des statistiques fiables de la part des pays Membres.

Point 11 : Questions diverses

Information sur les pays non membres

25. Le Comité a noté qu'une source fiable et bon marché de statistiques sur les pays non membres – la bibliothèque du *Department of Trade and Industry* à Londres – devait fermer en 2006. Le Comité a suggéré d'utiliser d'autres sources comme les bases de données de la FAO, du Centre du commerce international (CCI), d'Eurostat et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En outre, il a été suggéré que l'OIC prenne contact avec des sources comme *Global Trade Atlas* pour obtenir des données plus générales qui pourraient se limiter au niveau agrégé.

Respect du Règlement sur les statistiques et fourniture d'autres données

26. Le Comité a noté que le document ED-1863/02 contenait un rappel aux pays Membres de fournir des informations qui avaient été demandées dans des communications antérieures du Directeur exécutif, et priait instamment les Membres de répondre à cette demande.

Assistance du Ministère du Travail des États-Unis

27. Le Comité a noté qu'à la réunion du Comité consultatif du secteur privé, le représentant de la *National Coffee Association* des États-Unis avait suggéré la possibilité d'une assistance aux Membres exportateurs en matière de collecte et/ou d'analyse de données statistiques par le biais d'une collaboration avec le Ministère du Travail des États-Unis. Cette approche nouvelle devrait être examinée en profondeur avec les autorités des États-Unis avant qu'une proposition officielle puisse être faite aux pays qui ont exprimé un intérêt pour une telle assistance.

Point 12 : Prochaine réunion

28. Eu égard à l'absence de questions urgentes à son ordre du jour et au calendrier chargé des réunions de l'OIC au Brésil en septembre 2005, le Comité a décidé que sa prochaine réunion aurait lieu au siège de l'Organisation à Londres au moment des réunions du Comité exécutif en janvier 2006.